

PROPOSED MUNICIPAL PLAN PUBLIC HEARING

Public Notice is hereby given that the Common Council of The City of Saint John intends to consider the enacting of a Municipal Plan By-Law affecting all lands within the boundaries of the City of Saint John and which would repeal the existing Municipal Plan By-Law, at a public hearing to be held in the Council Chamber located on the Lobby Level of the City Hall Building, 15 Market Square, Saint John, NB, on Monday, December 12, 2011 at 5:30 p.m. and continuing if required in the Council Chamber on Wednesday, December 14, 2011 at 5:30 p.m. It is proposed that the City of Saint John's existing Municipal Plan By-Law, which is nearly 40 years old, be repealed and replaced with the proposed Municipal Plan By-Law in order to provide modern direction for land use planning, growth, development and investment in the City as informed by extensive technical research, best practices and detailed feedback received from the community through the PlanSJ process.

The proposed Municipal Plan By-Law may be inspected by any interested person at the office of the Common Clerk, or in the office of Planning and Development, City Hall, 15 Market Square, Saint John, N.B. between the hours of 8:30 a.m. and 4:30 p.m., Monday through Friday, inclusive, holidays excepted. The proposed Municipal Plan By-Law is also available online at www.saintjohn.ca/plansj and in the PlanSJ Storefront on the second level of Brunswick Square.

Written comments on the Municipal Plan By-Law may be submitted to the Common Clerk by mail at the City of Saint John Common Clerk, PO Box 1971, Saint John NB, E2L 4L1 or by e-mail (commonclerk@saintjohn.ca).

Members of the public who wish to address Council at the public hearing scheduled for December 12, 2011 (and if required continued on December 14, 2011) are asked to notify the Common Clerk in advance of the hearing to have their names added to the speakers' list. Staff will also be available outside of the Council Chamber one half hour prior to the public hearing to add to the speakers' list.

Any member of the public who wishes to address Council may do so even if their names are not on the speakers' list.

If you require French services for a Common Council meeting, please contact the office of the Common Clerk.

The proposed Municipal Plan By-Law will also be considered by the Planning Advisory Committee (the "Committee") at a meeting to be held in the Council Chamber on Tuesday, December 6, 2011 at 6:00pm. Members of the public may address the Committee at the meeting or submit comments in writing not later than Monday, November 28, 2011 by mail addressed to the Planning Advisory Committee, City of Saint John Planning and Development Department P.O. Box 1971 Saint John, N.B. E2L 4L1, by email at planning@saintjohn.ca or by fax at 506-658-2837.

The proposed by-law may be read by section number only if no member of Council objects.

Elizabeth Gormley, Common Clerk
658-2862

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL AUDIENCE PUBLIQUE

Par les présentes, un avis public est donné par lequel le conseil communal de The City of Saint John indique son intention d'adopter un arrêté sur le plan municipal relatif à tous les terrains se trouvant dans les limites de The City of Saint John, lequel abrogerait l'Arrêté en vigueur portant sur l'adoption d'un plan municipal, lors d'une audience publique devant se dérouler dans la salle du conseil, au niveau du hall d'entrée, à l'hôtel de ville, au 15, Market Square, Saint John (Nouveau-Brunswick), le lundi 12 décembre 2011 à 17 h 30. La séance pourrait également, au besoin, se poursuivre dans la salle du conseil le mercredi 14 décembre 2011 à 17 h 30. Il est proposé que l'arrêté actuel concernant le plan d'aménagement municipal de The City of Saint John, qui en place depuis près de 40 ans, soit abrogé et remplacé par le projet d'arrêté concernant le plan municipal, afin d'offrir une orientation moderne à la planification, à la croissance et à l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'investissement dans la ville, à la lumière des recherches techniques poussées, des meilleures pratiques et de la rétroaction détaillée obtenue par suite de consultations avec la collectivité dans le cadre du processus du PlanSJ.

Toute personne intéressée peut examiner le projet d'arrêté sur le plan municipal au bureau de la greffière communale ou au bureau du service Urbanisme et développement à l'hôtel de ville situé au 15, Market Square, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Le futur Arrêté portant sur l'adoption d'un plan municipal peut également être consulté en ligne à l'adresse www.saintjohn.ca/plansj ainsi qu'au bureau du projet PlanSJ situé au deuxième étage du centre Brunswick Square.

Les commentaires écrits sur le projet d'arrêté sur le plan municipal peuvent être adressés par courrier à la greffière communale, The City of Saint John, C.P. 1971, Saint John (N.-B.), E2L 4L1 ou par courriel à l'adresse suivante : commonclerk@saintjohn.ca.

Les membres du public qui souhaitent se présenter devant le conseil lors de l'audience publique du 12 décembre 2011 (et le cas échéant le 14 décembre 2011) doivent en informer à l'avance la greffière communale pour qu'elle puisse ajouter leur nom à la liste des intervenants. Le personnel sera présent à l'extérieur de la salle du conseil une demi-heure avant le début de l'audience publique pour ajouter le nom des personnes qui souhaitent s'exprimer devant le conseil.

Les membres du public qui désirent se présenter devant le conseil peuvent le faire, même si leur nom ne figure pas sur la liste des intervenants.

Si vous exigez des services en français pour une réunion du conseil communal, veuillez communiquer avec le bureau de la greffière communale.

Le projet d'arrêté sur le plan municipal fera également l'objet d'un examen par le Comité consultatif d'urbanisme (le « Comité ») lors de la réunion qui se tiendra dans la salle du conseil le mardi 6 décembre 2011 à 18 h. Les membres du public peuvent s'adresser au Comité lors de la réunion ou transmettre leurs commentaires par écrit le lundi 28 novembre 2011 au plus tard en les adressant au Comité consultatif d'urbanisme, The City of Saint John, Urbanisme et développement, C.P. 1971, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4L1, en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : planning@saintjohn.ca, ou par télécopieur au 506-658-2837.

Le projet de règlement ne sera lu section par section que si aucun membre du conseil n'a d'objection.

Elizabeth Gormley, greffière communale
658-2862



SAINT JOHN



The City of Saint John